



NOTE DE CADRAGE
DU
CONTRAT DE PROGRAMME DE RECHERCHE CLINIQUE
CPRC 2020

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document en particulier sur les critères d'éligibilité à l'appel à projets ci-après avant de déposer votre projet

CALENDRIER	
<i>Objet</i>	<i>CPRC 2020</i>
Lancement des Appels d'offres	Janvier 2020
Date limite de soumission des Lettres d'Intention	Lundi 16 mars 2020
Sélection des Lettres d'Intention	Jeudi 9 avril 2020
Date limite de soumission des Projets Complets*	Lundi 25 mai 2020
Sélection des Projets Complets	Fin septembre – début octobre 2020

**Seuls les investigateurs dont les lettres d'intention sont sélectionnées sont autorisés à déposer les projets complets*

Aucun projet ou document envoyé après les dates butoirs ne sera pris en considération

Un document complété sur un autre modèle que ceux fournis pour l'Appel à Projets sera considéré comme non éligible.

CONTACT

Guichet unique

Tél : 03 83 15 52 85

Mail : cci@chru-nancy.fr



NOTE DE CADRAGE DU CONTRAT DE PROGRAMME DE RECHERCHE CLINIQUE CPRC 2020

1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJETS CPRC

L'appel à projets CPRC créé depuis près de 26 ans et financé par le CHRU de Nancy a pour objectif de promouvoir la Recherche Clinique de l'établissement. Les financements permettent la réalisation d'études pilotes pour lesquelles il est difficile d'obtenir des subventions externes de type PHRC ou PHRIP.

Le CHRU de Nancy souhaite poursuivre l'impulsion donnée lors de l'appel à projets CPRC 2018, en phase avec les évolutions structurelles, réglementaires et financières de la recherche clinique en proposant, à nouveau, 3 appels d'offre distincts (cf. Annexes n°1, 2 et 3). Cette dynamique vise trois objectifs :

- Favoriser l'émergence de nouvelles équipes investigatrices, **au niveau médical et paramédical**.
- **Etablir des passerelles et une cohérence avec d'autres appels projets** en particulier les Appels à Projets Jeunes Chercheurs et le PHRC Interrégional et l'Appel à Projets Recherche Paramédicale du GIRCI Est.
- **Permettre l'utilisation à des fins de recherche de collections existantes** au sein de l'établissement.

Aussi cet Appel à Projets offre une possibilité de financement pour les orientations suivantes :

- **Projet de Recherche Interventionnelle** : valorisation de recherches impliquant la personne humaine **de catégorie 1° ou 2°** telles que mentionnées à l'article L.1121-1 et R.1121-1 du Code la Santé Publique.
 - ❖ les meilleurs projets seront financés avec un financement maximal de 30 000 euros par projet et sans dépasser l'enveloppe disponible des 90 000 euros. (cf. Annexe n°1- AAP Recherche Interventionnelle)
- **Projet de Recherche Non Interventionnelle** : valorisation de **collections biologiques, d'imagerie, de données cliniques et/ou autres**, déjà constituées au CHRU de Nancy ou en cours de constitution mais disposant d'ores et déjà du nombre d'échantillons, données, images nécessaire au projet.
 - ❖ 1 projet maximum de ce type sera financé (cf. Annexe n°2- AAP Recherche sur les Collections existantes)
- **Projet de Recherche Paramédicale** : valorisation de recherches **interventionnelles de catégorie 2°** telles que mentionnées à l'article L.1121-1 et R.1121-1 du Code la Santé Publique **portant sur une pratique paramédicale** et portées par **des auxiliaires médicaux de soins, rééducation, appareillage et assistance technique** (professions de santé définies aux Articles L4311-1 à L4372-2 du Livre III, Titres I,II,III,IV,V,VI et VII du Code de la Santé Publique) ;
 - ❖ 1 projet maximum de ce type sera financé (cf. Annexe n°3- AAP Recherche Paramédicale)



NOTE DE CADRAGE DU CONTRAT DE PROGRAMME DE RECHERCHE CLINIQUE CPRC 2020

2. ELABORATION DES DOSSIERS DE DÉPÔTS ET PROCESSUS DE SÉLECTION

2.1. Elaboration des dossiers de dépôts

Etape 1

Pour les 2 premières orientations (projet de recherche interventionnelle et projet de recherche non interventionnelle), l'Investigateur doit en premier lieu informer le Référent Recherche de son pôle (Liste en Annexe 4) de son intention de répondre à l'appel à projets CPRC (lettre d'intention)

Pour l'orientation projet de Recherche Paramédicale, l'Investigateur doit en premier lieu informer les Référentes Recherche Paramédicale (Madame Sylvie KLEIN et Madame Sandrine HAYO VILLENEUVE)

Etape 2

Si le projet à soumettre a été antérieurement travaillé **avec un Chef de Projets et un Méthodologiste du CHRU de Nancy**, le porteur doit entrer rapidement en contact avec eux.

Dans le cas contraire, l'Investigateur doit **compléter le Formulaire de demande d'Instruction** (fichier excel) et l'**adresser à CCI (cci@chru-nancy.fr)** au plus tard le **mardi 28 janvier** afin que le Comité de Coordination et d'Interface désigne la structure qui accompagnera le porteur dans le dépôt du projet.

Etape 3

a. Lettre d'intention:

Le dossier de dépôt des lettres d'intention doit être soumis, sous format électronique, au plus tard le **lundi 16 mars** à l'adresse du guichet unique cci@chru-nancy.fr.

Le dossier de soumission comprend :

- La Lettre d'Intention
- CV du porteur de projet
- Attestation du méthodologiste
- Lettre de soutien signée du Référent Recherche du Pôle d'appartenance de l'Investigateur Principal (Professionnel médical) ou de l'une des Référentes Recherche Paramédicale (Professionnel Paramédical)

Le porteur devra préciser le domaine des experts recommandés en vue de l'évaluation du projet complet par 2 experts extérieurs et anonymes.



NOTE DE CADRAGE
DU
CONTRAT DE PROGRAMME DE RECHERCHE CLINIQUE
CPRC 2020

b. Projet complet

Seuls les investigateurs dont les Lettres d'Intention sont sélectionnées sont autorisés à déposer les projets complets.

Les dossiers complets doivent être soumis, sous format électronique, au plus tard le **lundi 25 mai** à l'adresse du guichet unique cci@chru-nancy.fr.

Le dossier de soumission comprend :

- Protocole de recherche (trame type du CHRU de Nancy)
- Grille financière
- Attestation méthodologique du projet complet
- Attestation de formation aux BPCs datant de moins de 3 ans

2.2. Processus de sélection

a. Evaluation et expertise

Evaluation des Lettres d'Intention

L'ensemble des LI soumises et éligibles sera évalué par les membres du Conseil Scientifique de la DRCI :

- **8 LI maximum** seront sélectionnées pour le dépôt du projet complet dans le cadre de l'AAP Recherche Interventionnelle.
- **4 LI maximum** seront sélectionnées pour le dépôt du projet complet dans le cadre de l'AAP Recherche sur les collections existantes
- **4 LI maximum** seront sélectionnées pour le dépôt du projet complet dans le cadre de l'AAP Recherche Paramédicale.

Evaluation des Projets complets

Les projets complets seront, dans leur forme définitive, particulièrement évalués sur leur intérêt médical/paramédical et scientifique, leur clarté rédactionnelle, leur exhaustivité d'appréciation des moyens nécessaires et la justesse du chiffrage, et la qualité des aspects méthodologiques.

Chaque projet complet sera rapporté par un membre du Comité Scientifique de la DRCI (CS DRCI) qui s'appuiera sur le contenu de 2 expertises anonymes et extérieures au CHRU de Nancy. L'investigateur principal pourra écarter *a priori*, lors du dépôt de son projet, jusqu'à 5 noms d'expert(s) susceptible(s) d'être impliqué(s) dans des conflits d'intérêt sur le sujet proposé- ou préciser si aucun expert n'est récusé.



NOTE DE CADRAGE
DU
CONTRAT DE PROGRAMME DE RECHERCHE CLINIQUE
CPRC 2020

b. Sélection

AAP Recherche Interventionnelle :

Les meilleurs projets seront financés avec un financement maximal de 30 000 euros par projet et sans dépasser l'enveloppe disponible des 90 000 euros.

AAP Recherche sur les Collections existantes

Un seul projet sera sélectionné avec un financement au maximum de 30 000 euros.

AAP Recherche Paramédicale

Un seul projet sera sélectionné avec un financement au maximum de 20 000 euros.

3. EVALUATION ET GESTION DES PROJETS FINANCES

Le Comité de Coordination et d'Interface de la DRCI, via l'Unité Promotion et Réglementation du Département Méthodologie Promotion Investigation, procédera régulièrement à l'évaluation de l'état d'avancement des projets financés. Il engage à ce titre les porteurs des projets sélectionnés à transmettre tous les éléments jugés nécessaires à cette évaluation. Le Comité de Coordination et d'Interface, et/ou le Conseil Scientifique de la DRCI, se réserve le droit, en cas de non-respect de ces dispositions, d'interrompre le déroulement de l'étude ainsi que la procédure d'attribution des fonds.



NOTE DE CADRAGE
DU
CONTRAT DE PROGRAMME DE RECHERCHE CLINIQUE
CPRC 2020

Annexe n°1 - Appel A Projets Recherche Interventionnelle
CRITERES D'ELIGIBILITE

Montant du projet financé : **30 000 €** par projet maximum

A. Du porteur

- **L'Investigateur Principal** doit être un médecin, ou chirurgien-dentiste, ou pharmacien, ou sage-femme de l'établissement, praticien statutaire ou non, qui a un projet de carrière hospitalière ou hospitalo-universitaire et ayant montré un intérêt pour la recherche. Il n'est pas admis d'avoir un porteur, investigateur coordonnateur extérieur à l'établissement.
- Le projet doit être soutenu par un engagement écrit du Référent Recherche du pôle d'appartenance de l'Investigateur Principal (Liste en Annexe 4).
- **L'investigateur Principal** doit être **âgé de moins de 45 ans** à la date limite de dépôt de la Lettre d'Intention.
- L'investigateur principal doit être **formé aux Bonnes Pratiques Cliniques (BPC)** (attestation datée de moins de 3 ans au dépôt du projet complet- informations disponibles pour les formations : contactez cci@chru-nancy.fr).

L'investigateur principal s'engage à saisir le projet financé sur le site ClinicalTrials.gov pour obtention d'un numéro NCT.

Sont exclus de l'appel à projets CPRC, les investigateurs lauréats de l'appel projets CPRC 2018 ou ayant un CPRC non encore clôturé.

B. Du projet

- Etude interventionnelle, **c'est-à-dire RIPH1 ou 2 selon la Loi Jardé**
- Etude **monocentrique ou bi centrique** (avec un établissement de proximité faisant partie du GHT7 ou GHT8 – Cf. annexe 5)
- Dont le CHRU de Nancy sera **promoteur**
- Dont la méthodologie est attestée par **un méthodologiste reconnu du CHRU de Nancy**.
L'attestation fournie sera validée par le Conseil Scientifique de la DRCl.

Cet appel à projets exclut les projets pour lesquels la demande de financement « CPRC » représente moins de la moitié du financement global. Le financement complémentaire devra être obtenu au moment du dépôt du projet complet (attestation du financeur faisant foi).

Le budget argumenté doit correspondre à la réalisation pratique de l'étude en couvrant les dépenses de fonctionnement (**sauf frais de congrès et de reprographie**). **Il ne peut couvrir le financement d'achat de matériel**. Il peut en partie permettre de rémunérer des personnels nécessaires à l'étude, mais il ne peut pas permettre d'indemniser des stagiaires ou autres étudiants ou personnels hors CHRU de Nancy.



NOTE DE CADRAGE
DU
CONTRAT DE PROGRAMME DE RECHERCHE CLINIQUE
CPRC 2020

Annexe n°2 - Appel A Projets Recherche sur les Collections existantes
CRITERES D'ELIGIBILITE

Montant du projet financé : **30 000 € maximum**

A. Du porteur

- **L'Investigateur Principal** doit être un médecin, ou chirurgien-dentiste, ou pharmacien, ou sage-femme de l'établissement, praticien statutaire ou non, qui a un projet de carrière hospitalière ou hospitalo-universitaire et ayant montré un intérêt pour la recherche. Il n'est pas admis d'avoir un porteur, investigateur coordonnateur extérieur à l'établissement.
- Le projet doit être soutenu par un engagement écrit du Référent Recherche du pôle d'appartenance de l'Investigateur Principal (Liste en Annexe 4).
- **L'investigateur Principal** doit être **âgé de moins de 45 ans** à la date limite de dépôt de la Lettre d'Intention.
- L'investigateur principal doit être **formé aux Bonnes Pratiques Cliniques (BPC)** (attestation datée de moins de 3 ans au dépôt du projet complet- informations disponibles pour les formations : contactez cci@chru-nancy.fr).

L'investigateur principal s'engage à saisir le projet financé sur le site ClinicalTrials.gov pour obtention d'un numéro NCT.

Sont exclus de l'appel à projets CPRC, les investigateurs lauréats de l'appel à projets CPRC 2018 ou ayant un CPRC non encore clôturé.

B. Du projet

- Etude reposant sur la **valorisation de Matériel Biologique** (éléments et produits issus du corps humain prélevés, collectés ou rassemblés à des fins scientifiques sous la responsabilité du CHRU dans le cadre de collections ou de séries d'échantillons, comprend les dérivés et descendants), **d'imagerie, de données cliniques** et/ou autres, déjà constituées ou en cours de constitution mais disposant d'ores et déjà du nombre d'échantillons, données, images nécessaire au projets.
- Etude **réalisée principalement au CHRU de Nancy**
- Dont le **CHRU de Nancy sera gestionnaire**.
- Dont la méthodologie est attestée par **un méthodologiste reconnu du CHRU de Nancy**.

L'attestation fournie sera validée par le Conseil Scientifique de la DRCI.

Cet appel à projets exclut les projets pour lesquels la demande de financement « CPRC » représente moins de la moitié du financement global. Le financement complémentaire devra être obtenu au moment du dépôt du projet complet (attestation du financeur faisant foi).

Le budget argumenté doit correspondre à la réalisation pratique de l'étude en couvrant les dépenses de fonctionnement (**sauf frais de congrès et de reprographie**). **Il ne peut couvrir le financement d'achat de matériel**. Il peut en partie permettre de rémunérer des personnels nécessaires à l'étude, mais il ne peut pas permettre d'indemniser des stagiaires ou autres étudiants ou personnels hors CHRU de Nancy.



NOTE DE CADRAGE
DU
CONTRAT DE PROGRAMME DE RECHERCHE CLINIQUE
CPRC 2020

Annexe n°3 - Appel A Projets Recherche Paramédicale
CRITERES D'ELIGIBILITE

Montant du projet financé : **20 000 € maximum**

A. Du porteur

- **L'Investigateur Principal** doit être un auxiliaire médical (professions de santé définies aux Articles L4311-1 à L4372-2 (Livre III, Titres I,II,III,IV,V,VI et VII) du Code de la Santé Publique : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées, diététiciens ayant montré un intérêt pour la recherche.
- Le projet doit être soutenu par un engagement écrit de l'une des Référentes Recherche Paramédicale
- **L'investigateur Principal** doit être **âgé de moins de 45 ans** à la date limite de dépôt de la Lettre d'Intention.
- L'investigateur principal doit être **formé aux Bonnes Pratiques Cliniques (BPC)** (attestation datée de moins de 3 ans au dépôt du projet complet- informations disponibles pour les formations : contactez cci@chru-nancy.fr).

L'investigateur principal s'engage à saisir le projet financé sur le site ClinicalTrials.gov pour obtention d'un numéro NCT.

Sont exclus de l'appel à projets CPRC, les investigateurs lauréats de l'appel projets CPRC 2018 ou ayant un CPRC non encore clôturé.

B. Du projet

- Etude interventionnelle **RIPH 2 selon la Loi Jardé**.
- Etude **monocentrique ou bi centrique** (avec un établissement de proximité faisant partie du GHT7 ou GHT8 – Cf. annexe 5)
- Dont le CHRU de Nancy sera **promoteur**
- Dont la méthodologie est attestée par **un méthodologiste reconnu du CHRU de Nancy**.
L'attestation fournie sera validée par le Conseil Scientifique de la DRCl.

Cet appel à projets exclut les projets pour lesquels la demande de financement « CPRC » représente moins de la moitié du financement global. Le financement complémentaire devra être obtenu au moment du dépôt du projet complet (attestation du financeur faisant foi).

Le budget argumenté doit correspondre à la réalisation pratique de l'étude en couvrant les dépenses de fonctionnement (**sauf frais de congrès et de reprographie**). **Il ne peut couvrir le financement d'achat de matériel**. Il peut en partie permettre de rémunérer des personnels nécessaires à l'étude, mais il ne peut pas permettre d'indemniser des stagiaires ou autres étudiants ou personnels hors CHRU de Nancy.



NOTE DE CADRAGE
DU
CONTRAT DE PROGRAMME DE RECHERCHE CLINIQUE
CPRC 2020

Annexe n°4 – Liste des Référents Recherche des Pôles

TITRE	NOM	EMAIL	SUPPLEANT	EMAIL
Référent Recherche du pôle APPAREIL LOCOMOTEUR	Dr Lionel ATHLANI	lionel.athlani@gmail.com		
Référent Recherche du pôle ANESTHESIE-REANIMATION	Pr Marie-Reine LOSSER	mr.losser@chru-nancy.fr		
Référent Recherche du pôle CARDIO MEDICO-CHIRURGICAL	Pr Stéphane ZUILY	s.zuily@chru-nancy.fr		
Référent Recherche du pôle DIGESTIF	Pr Laurent BRUNAUD	l.brunaud@chru-nancy.fr		
Référent Recherche du pôle ENFANTS - NEONATOLOGIE	Dr Cécile POCHON	c.pochon@chru-nancy.fr		
Référent Recherche du pôle GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	Dr Charline BERTHOLDT	charline.bertholdt@gmail.com		
Référent Recherche du pôle GERONTOLOGIE et SOINS PALLIATIFS	Pr Laure JOLY	l.joly@chru-nancy.fr		
Référent Recherche du pôle IMAGERIE	Pr Damien MANDRY	d.mandry@chru-nancy.fr		
Référent Recherche du pôle LABORATOIRES	Pr Jean-Luc OLIVIER	jl.olivier@chru-nancy.fr	Dr Julien BROSEUS	j.broseus@chru-nancy.fr
Référent Recherche du pôle NEURO-TETE-COU	Dr Benjamin GORY	B.GORY@chru-nancy.fr	Dr Cécile RUMEAU	c.rumeau@chru-nancy.fr
Référent Recherche du pôle PHARMACIE	Dr Marie SOCHA	m.socha@chru-nancy.fr		
Référent Recherche du pôle SPECIALITES MEDICALES	Dr Mathias POUSSEL	M.POUSSEL@chru-nancy.fr		
Référent Recherche du pôle URGENCES REANIMATION MEDICALE	Dr Tahar CHOUIHED	T.CHOUIHEDMAHJOUB@chru-nancy.fr		
Référent Recherche du pôle REEDUCATION	Dr Benoite LASSALLE	B.LASSALLE@chru-nancy.fr		

NOTE DE CADRAGE
DU
CONTRAT DE PROGRAMME DE RECHERCHE CLINIQUE
CPRC 2020

Annexe n°5 – Etablissements composant le GHT 7 et le GHT 8

GHT 7 – Sud Lorraine

COMPOSITION

ETABLISSEMENTS	COMMUNES
CENTRE HOSPITALIER SAINT CHARLES TOUL	Toul
CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE	Lunéville
CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES	Commercy
CENTRE HOSPITALIER DE PONT A MOUSSON	Pont-à-Mousson
CENTRE HOSPITALIER ST NICOLAS DE PORT	Saint-Nicolas-de-Port
CENTRE HOSPITALIER 3H SANTE	Cirey-sur-Vezouze
HL INTERCOM POMPEY LAY ST CHRISTOPHE	Pompey
CHRU DE NANCY	Nancy
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NANCY	Laxou
CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL	Mirecourt
HOPITAL SAINT JACQUES	Dieuze

GHT 8 : Vosges

COMPOSITION

ETABLISSEMENTS	COMMUNES
CHI DE L' OUEST VOSGIEN	Neufchâteau
CENTRE HOSPITALIER DE GERARDMER	Gérardmer
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DIE	Saint-Dié-des-Vosges
CHI EMILE DURKHEIM	Épinal
HOPITAL LOCAL DE CHATEL SUR MOSELLE	Châtel-sur-Moselle
CH DE LA HAUTE VALLEE DE LA MOSELLE	Le Thillot
HOPITAL LOCAL DE RAMBERVILLERS	Rambervillers
CENTRE HOSPITALIER DE REMIREMONT	Remiremont
HOPITAL LOCAL DE BRUYERES	Bruyères
HOPITAL LOCAL DE LAMARCHE	Lamarche
HOPITAL DU VAL DU MADON	Mirecourt
HOPITAL LOCAL DE RAON L' ETAPE	Raon-l'Étape
HOPITAL LOCAL DE FRAIZE	Fraize
HOPITAL LOCAL DE SENONES	Senones